

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du lundi 04 mai 2026 à 17h30

Présents : M. Christian DUHAUT, Mme Marie-Claire MENUQUIER, M. Serge BESCHI, M. Michel FAVIER, M. Sébastien BESSON, M. Philippe SALOMON

Excusés représentés : M. Jean-Luc FAURE représenté par M. Alain GAY-PAGEON (suppléant)

Excusés : Mme Angélique ROSSI

Membre en exercice : 8 – **Votants :** 7

Secrétaire de séance : M. Serge BESCHI, désigné à l'unanimité

1 – Élection du Président et des Vice-Présidents

Contexte :

Monsieur Christian DUHAUT, Président sortant, déclare la séance ouverte et rappelle le fonctionnement du SIARV :

- Le SIARV est constitué de 4 communes : La Motte-Saint-Martin, La Motte-d'Aveillans, Notre-Dame-de-Vaulx et Pierre-Châtel.
- Chaque commune est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants :
 - Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires (article L.5212-7 du CGCT),
 - Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,
 - Les fonctions de délégué sont exercées à titre bénévole.
 - Liste des délégués titulaires et suppléants pour le mandat :

<p>Commune de La Motte-Saint-Martin :</p> <p>Titulaires : M. Christian DUHAUT – Mme Marie-Claire MENUQUIER</p> <p>Suppléants : M. Nicolas CAILTEUX – M. Stéphane COMBE</p>	<p>Commune de La Motte-d'Aveillans :</p> <p>Titulaires : Mme Angélique ROSSI – M. Serge BESCHI</p> <p>Suppléant : M. Alexandre ANGULO – Mme Carine MEUNIER</p>
<p>Commune de Notre Dame de Vaulx :</p> <p>Titulaires : M. Michel FAVIER – M. Jean-Luc FAURE</p> <p>Suppléants : M. Alain GAY-PAGEON – M. Jordan LOSO</p>	<p>Commune de Pierre-Châtel :</p> <p>Titulaires : M. Sébastien BESSON – M. Philippe SALOMON</p> <p>Suppléants : Mme Coraline SAURAT – Mme Diane BERNARD</p>

M. Serge BESCHI, est désigné secrétaire de séance et prend la parole.

Élections du Président :

- M. Serge BESCHI propose à l'assemblée :
 - qu'il soit procédé à la nomination d'un Président
 - que le vote soit réalisé par scrutin ordinaire à main levée.
- M. Serge BESCHI demande à l'assemblée s'il y a des candidats au poste de Président :
 - M. Christian DUHAUT

- M. Serge BESCHI propose de passer au vote :
 - a) Nombre de votants : 7
 - b) Nombre de vote POUR : 7
 - c) Nombre de vote CONTRE : 0
 - d) Nombre d'ABSTENTION : 0
 - e) Majorité absolue : 5
- M. Christian DUHAUT est proclamé à l'unanimité Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx et prend aussitôt place au bureau.

Élections des Vices-Présidents :

- M. Christian DUHAUT propose à l'assemblée :
 - qu'il soit procédé à la nomination des Vice-Présidents de chaque commune, conformément aux statuts
 - que le vote soit réalisé par scrutin ordinaire à main levée.
- M. Christian DUHAUT demande à l'assemblée quels sont les délégués de chaque commune qui sont candidats aux postes de Vice-Présidents :
 - M. Serge BESCHI pour la commune de La Motte-d'Aveillans
 - M. Michel FAVIER pour la commune de Notre-Dame-de-Vaulx
 - M. Philippe SALOMON pour la commune de Pierre-Châtel
- M. Christian DUHAUT propose de passer au vote :
 - a) Nombre de votants : 7
 - b) Nombre de vote POUR : 7
 - c) Nombre de vote CONTRE : 0
 - d) Nombre d'ABSTENTION : 0
 - e) Majorité absolue : 5
- M. Serge BESCHI est proclamé Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx,
- M. Michel FAVIER est proclamé Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx,
- M. Philippe SALOMON est proclamé Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx,
 - ils prennent aussitôt place au bureau.

Ainsi, le Conseil Syndical autorise Monsieur Christian DUHAUT, Président du Syndicat, et Messieurs Serge BESCHI, Michel FAVIER et Philippe SALOMON, Vice-Présidents, à signer tous documents relatifs au Syndicat.

2 – Travaux LMA – Création tabouret branchement nouvelle construction

Contexte :

Monsieur le Président explique que dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de La Motte-d'Aveillans a fait établir un devis pour la création d'un tabouret de branchement pour les nouvelles constructions à venir sur la commune.

- Devis FROMENT TP : 4 750 € HT

Proposition Monsieur le Président :

- VALIDER le devis Froment TP,
- RÉALISER les travaux dès l'obtention du permis de construire.

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Informations / Questions diverses :

- Nouveau logo SIARV
- Toujours en attente du tableau des branchements de la commune de La Motte-d'Aveillans (pour les courriers)
- Envoi courrier délai 2 ans aux habitants concernés par une zone de travaux
- Ajout de la date du délai dans les attestations assainissements pour les notaires
- Travaux sur départemental au Mollard

Fin de séance à 18h36